

L'imparfait en Français*. Oswald Ducrot. *Studies in descriptive linguistics*, vol. 9 (F.J.Hausmann, ed), p. 25-44, Julius Groos Verlag, Heidelberg. D'abord publié dans *Linguistische Berichte*, Wiesbaden, avril 1979, p. 53-73.

L'objet de ce papier est de proposer une description de l'imparfait de l'indicatif français susceptible d'expliquer un certain nombre de particularités d'emploi qui le distinguent du passé simple ou du passé composé (en envisageant seulement les énoncés assertifs et en laissant de côté les propositions conditionnelles). Ces particularités consistent parfois en conditions de vérité différentes (on peut imaginer des situations qui rendent vrai "Quand Jean est arrivé, Pierre partait", et faux "Quand Jean est arrivé, Pierre partit"). Parfois aussi elles consistent en différences d'acceptabilité (la suite "La semaine dernière, il pleuvait plusieurs fois" donne une impression de bizarrerie qui disparaît si on remplace *pleuvait* par *a plu*; de même pour la suite "Hier deux banques américaines étaient saccagées", qui redevient acceptable en remplaçant *étaient* par *furent* ou *ont été*).

Mais je considérerai ces phénomènes logiques ou syntaxiques comme des effets secondaires qui peuvent, au plus, jouer le rôle d'indices. C'est que, dans un très grand nombre de cas, la substitution à l'imparfait d'autres temps du passé ne change rien à la vérité ou à la fausseté de la proposition (cf. "L'année dernière il a plu souvent" vs "L'année dernière il pleuvait souvent"), et fait apparaître seulement une différence de point de vue, de perspective, de centre d'intérêt. Si donc on décrit ces temps comme des fonctions faisant correspondre à un contexte linguistique une proposition logique (i.e. susceptible d'être vraie ou fausse), il faut prévoir que pour un très grand nombre d'arguments, donc de contextes, ces fonctions aient la même valeur (i.e. produisent la même proposition logique). Or je ne suis pas arrivé à spécifier l'ensemble des contextes qui auraient cette propriété. D'autre part, en ce qui concerne les différences d'acceptabilité, elles sont tout à fait dépendantes des intentions du locuteur (plus relatives à l'énoncé qu'à la phrase). Il n'y a guère de cas où la "bizarrerie" de l'imparfait ne disparaisse si on imagine une situation d'énonciation adéquate (par exemple, si on veut faire apparaître la variabilité des

conditions météorologiques, on dira sans peine "C'est incroyable, la semaine dernière il pleuvait plusieurs fois. Et, cette semaine, il n'y a pas eu une goutte d'eau"). Quant à la phrase "Hier deux banques américaines étaient saccagées", je l'ai entendue dans une émission d'informations de la télévision, où elle paraissait tout à fait naturelle, venant, dans un commentaire sur les événements d'Iran, après "Les iraniens s'en prennent maintenant aux intérêts américains". C'est pourquoi je ne tenterai pas plus une caractérisation syntaxique qu'une caractérisation logique de l'imparfait: je ne chercherai pas à le décrire par des possibilités ou impossibilités combinatoires, une telle description impliquant que je sache distinguer entre l'acceptabilité "en soi" de la phrase et son acceptabilité dans telle ou telle situation d'emploi, chose dont je ne suis pas capable, et qui n'a peut-être pas de sens.

Je me servirai essentiellement de deux instruments théoriques. Le premier est la distinction du thème et du propos. Par "thème", j'entends, selon la caractérisation traditionnelle (à coup sûr vague, mais que je ne pourrai pas préciser) ce dont parle le locuteur c'est à dire l'événement, l'être, le lieu, la période, sur lesquels il veut soit affirmer quelque chose, soit demander des renseignements au destinataire. Il s'agit donc de ce que H. Paul appelait "sujet psychologique", ou de ce que la linguistique anglo-américaine appelle "topic" (Inutile de dire qu'il s'agit là d'une notion très problématique, ne serait-ce que parce qu'elle contient au moins toutes les difficultés de la notion de référent, et que son traitement logique impliquerait une théorie intensionnelle: le thème de "C'est Pierre qui viendra demain", c'est l'homme qui viendra demain — mais ce ne peut cependant pas être cet homme en chair et en os). Le propos ("rhème", "comment", "prédicat psychologique"), c'est l'information que le locuteur, dans une assertion, apporte ou rappelle concernant le thème; dans une question, c'est le "type d'information" que le locuteur demande au destinataire de lui fournir concernant le thème.

Le deuxième instrument théorique que je vais utiliser, c'est la notion de propriété, plus exactement la possibilité de transformer un procès en propriété. Toutes les langues indo-européennes possèdent, à côté des verbes servant à exprimer un

procès, au moins un verbe "attributif" (cf. le français *être*), destiné à marquer l'inhérence d'une qualité ou propriété à un objet. Or elles possèdent également des procédés de dérivation permettant de construire, à partir de verbes désignant des procès, des substantifs ou adjectifs susceptibles d'être attribués à des objets au moyen du verbe *être*. C'est le cas, par exemple, des noms d'agent qui, selon E. Benveniste (*Noms d'agents et noms d'action en Indoeuropéen*, Paris 1948, p. 62), transforment "en prédicat personnel la performance d'un acte unique ou répété, intériorisée dans l'auteur, et qui devient sa propriété" (Benveniste fait, en plus, une seconde distinction—dont je ne me servirai pas, car ses rapports avec la première restent, pour moi, assez flous. Il oppose deux types d'intériorisation, celle qui implique la performance réelle de l'action, manifestée en indo-européen par le suffixe *tor, et celle qui signale une pure "destination, aptitude ou nécessité", manifestée par *ter—distinction en rapport, me semble-t-il, avec celle des deux types d'attribution, extrinsèque et intrinsèque, que le portugais et l'espagnol manifestent au moyen des verbes *estar* et *ser*). La dérivation de noms d'agent permet ainsi d'obtenir *menteur* ou *voleur* à partir de *mentir* ou *voler*. Dire de quelqu'un qu'il est menteur ou voleur, ce n'est pas seulement signaler certaines actions qu'il a accomplies, mais présenter ces actions comme un trait caractéristique de sa personnalité: c'est le qualifier au moyen de ce qu'il a fait. Que le langage ordinaire reconnaisse à la fois le rapport et la différence entre ces deux façons de parler, cela apparaît dans la possibilité de dire de quelqu'un: "Il a souvent menti, mais il n'a jamais été un menteur". Le *mais* atteste d'une part que le mensonge est argument en faveur du caractère menteur, et d'autre part qu'il n'en est pas preuve et peut donc en être séparé. (La notion de "disposition", telle que les logiciens la formalisent, s'applique moins au processus général d'intériorisation dont je parle ici qu'au type particulier d'intériorisation qui, selon Benveniste, est illustré par les noms en *ter. Lorsqu'une personne est disqualifiée, dans l'opinion publique, comme voleur ou menteur, il ne s'agit pas nécessairement de signaler une "disposition" dangereuse, mais toujours de marquer une "tache" déshonorante et indélébile.)

L'intériorisation des procès, si elle se manifeste par la constitution de noms d'agent, est un phénomène beaucoup plus large. Elle apparaît aussi, par exemple, dans la création d'adjectifs-participes, cf. *intéressant*, *amusant*. Attribuer ces qualités à un film, c'est non seulement asserter un procès, à savoir qu'il a intéressé ou amusé tel ou tel, mais c'est lui attribuer certaines qualités internes, responsables de l'effet qu'il a pu avoir. La plupart des adjectifs en *able* manifestent eux aussi le même mouvement: en qualifiant quelqu'un de haïssable, on présente comme due à un caractère qui lui serait intérieur la haine que l'on éprouve pour lui. Dans tous ces exemples, il s'agit de passer de ce qu'un être fait ou de ce qui lui arrive à ce qu'il est, de transformer l'événement en qualité. J'essaierai, par la suite, de montrer que l'imparfait de l'indicatif a une fonction analogue, mais appliquée à un "objet" de nature différente: l'objet qui, dans ce cas, est caractérisé au moyen d'un procès est un objet temporel.

1. Thème et propos temporels

Pour pouvoir développer cette idée, il me faut d'abord introduire la distinction du thème et du propos à l'intérieur des indications temporelles dont un énoncé peut être chargé. Une indication temporelle concerne le thème si elle sert à préciser la tranche de temps dont on parle ou à l'intérieur de laquelle on considère l'être dont on parle. Elle concerne le propos si elle constitue, totalement ou partiellement, l'information donnée au sujet du thème.

Ceci permet de dire que, dans une question, l'indication temporelle destinée à être reprise dans la réponse concerne le thème. Dans "Qu'est-ce que tu as fait l'année dernière?", le thème est l'activité du destinataire pendant l'année précédente, puisque les réponses prévues sont du type "L'année dernière, j'ai écrit ma thèse" (et, si la réponse était seulement "j'ai écrit ma thèse", il faudrait comprendre que la thèse a été écrite l'année en question). Si on considère maintenant les réponses, les indications temporelles qui, en elles, sont reprises de la question, doivent aussi être attribuées au thème. C'est le cas pour l'indication "l'année dernière", telle qu'elle

apparaît, implicitement ou explicitement, dans les réponses envisagées plus haut. En ce qui concerne le propos, il y a au moins un cas où il est facile de lui attribuer certaines indications temporelles, c'est celui des réponses à une question partielle demandant au destinataire une information de type temporel. Si cette information est donnée dans la réponse, elle a évidemment trait au propos (cf. le dialogue: "Quand as-tu acheté ta voiture?—Je l'ai achetée en septembre dernier". L'indication "en septembre dernier" ne peut concerner que le propos).

L'attribution est bien plus difficile à faire quand on considère des énoncés qui ne sont pas réponse à des questions portant sur le temps, ou qui ne sont même pas réponse à des questions (sauf si on postule—en vertu d'une conception un peu angélique du langage— que toute assertion est réponse à une question, explicite ou non). On doit se contenter alors d'indices dispersés. Ainsi on ne peut, en français, placer un complément temporel en tête de phrase que s'il donne une indication à fonction thématique. Cet indice converge avec celui de l'alinéa précédent. A une question du type "Quand as-tu acheté ta voiture?", il est difficile de répondre "L'année dernière je l'ai achetée". On a encore un indice assez sûr dans le cas de l'extraposition par *C'est . . . que*: le constituant enchâssé entre *C'est* et *que* apporte toujours une information constitutive du propos. D'où la possibilité de répondre, dans l'exemple de la voiture, "C'est l'année dernière que je l'ai achetée".

J'insisterai davantage sur un autre indice, qui est, lui, d'une utilisation purement intuitive. Souvent la "fonction argumentative"¹ d'un énoncé est déterminée par le fait qu'il interdit d'affirmer du thème tel ou tel propos différent de celui qui en est affirmé dans la phrase, mais jamais par le fait qu'il interdit d'affirmer le propos de la phrase de tel ou tel autre thème éventuel. Je ne dis pas seulement, on l'aura noté, qu'affirmer d'un thème un certain propos, cela peut interdire, vu la nature de ce propos, d'affirmer de ce thème certains autres propos incompatibles -car ce ne serait pas là un critère pouvant séparer thème et propos: la nature du thème peut aussi bien rendre invraisemblable d'affirmer le propos de tel ou tel autre thème éventuel. Je vais justement prendre un exemple où tel est le cas. Nous pouvons admettre en effet, pour des raisons extralinguistiques, que si quelqu'un est travailleur de nuit, cela

implique à la fois, au moins pour certains types de travaux, et à l'intérieur de sa période d'activité professionnelle:

(a) qu'il ne travaille pas le jour

(b) qu'il ne se livre pas, la nuit, à telle ou telle occupation différente de son travail.

Comparons maintenant la fonction argumentative possible de (1) et de (2):

(1) Jean travaille la nuit. (2) La nuit, Jean travaille.

L'indication temporelle liée à l'expression *la nuit* concerne toujours le thème dans (2), alors qu'elle concerne souvent le propos dans (1) (je ne dis pas toujours, car si l'antéposition impose la fonction de thème, la réciproque est seulement une tendance). La règle énoncée plus haut fait donc prévoir que l'orientation argumentative de (2) pourra être déterminée par (b), mais non pas par (a)—celle de (1) pouvant être déterminée aussi bien par (a) que par (b). Or c'est bien ce qui se passe. Supposons que quelqu'un m'annonce avoir vu, l'après-midi, Jean à l'usine. Je pourrai lui répliquer "Tu te trompes certainement: Jean travaille la nuit"; la fonction argumentative de (1), ici, est de justifier la réponse négative, et ce qui rend possible cela, c'est l'élément (a) (= il ne travaille pas le jour) impliqué par (1). Bien que (2) implique tout autant (a), je n'arrive pas à imaginer, dans la situation envisagée, une réponse "Tu te trompes certainement: la nuit, Jean travaille". En revanche, s'il s'agit de justifier une réponse négative à "J'espère que Jean va aller au bal la nuit prochaine", une réponse "Non, la nuit, Jean travaille", mettant en oeuvre l'implication (b) (= il ne se livre pas, la nuit, à telle ou telle occupation différente de son travail), apparaît tout à fait possible. Dans ce cas, l'emploi de (1) serait d'ailleurs également possible —ce que je peux prévoir aussi, puisque la répartition du thème et du propos dans (1) n'y est pas déterminée par l'ordre des mots, mais plutôt par l'intonation.

Un autre exemple, plus compliqué, dans la mesure où les énoncés analysés comportent deux indications temporelles. Comparons (3) et (4).

(3) En septembre dernier, je suis allé au Canada. (4) L'année dernière, je suis allé au Canada en septembre.

En (3), l'indication "en septembre dernier" doit nécessairement, vu sa place, relever du thème, qui peut être constitué, par exemple, par mes activités ou voyages du mois de septembre précédent. Supposons maintenant que mes voyages au Canada durent toujours au moins un mois. Dans ce cas, l'orientation argumentative de (3) peut, selon la règle donnée plus haut, être déterminée par le fait que je n'étais pas à Paris en septembre dernier. C'est ce qui se passe si j'emploie (3) pour répondre à quelqu'un qui s'est étonné de ne m'avoir pas rencontré à Paris en septembre dernier: "Bien sûr, en septembre dernier, je suis allé au Canada". En revanche, même en supposant qu'un voyage en septembre exclut la possibilité d'un voyage ultérieur en décembre, il est impossible d'utiliser (3) pour répondre à la surprise de quelqu'un qui s'attendait à me rencontrer au Canada en décembre, et de dire, dans cette situation "Bien sûr, en septembre dernier je suis allé au Canada".

Il en va tout autrement avec (4). Ici c'est seulement l'indication "l'année dernière" qui doit nécessairement concerner le thème. Celui-ci peut certes être analogue à celui de (3), mais il peut aussi—ce qui était impossible pour (3)—être mon voyage de l'année dernière au Canada, le propos étant alors que ce voyage a eu lieu en septembre. En maintenant les mêmes implications factuelles que j'ai imaginées à propos de (3), l'orientation argumentative de (4) pourra donc être déterminée, soit par le fait que je ne suis pas allé au Canada en décembre, soit par le fait que je n'étais pas à Paris en septembre. De sorte que l'on peut avoir l'un et l'autre des deux dialogues "le ne t'ai pas rencontré à Paris en septembre dernier.—Bien sûr, l'année dernière, je suis allé au Canada en septembre", et "Je ne t'ai pas rencontré au Canada en décembre dernier.—Bien sûr l'année dernière, je suis allé au Canada en septembre" (l'intonation de la réponse étant différente dans les deux cas).

N.B. La règle que je viens de proposer et d'illustrer fait voir une des différences existant entre la notion de "conséquence à tirer d'un énoncé" et celle d'"orientation argumentative". Cette dernière notion est, pour moi, relative à l'utilisation de l'énoncé dans un discours. Si on admet ma règle, on doit admettre que la répartition du thème et du propos, même lorsqu'elle ne change rien aux conséquences, est déterminante en ce qui concerne l'orientation argumentative.

2. Description générale de l'imparfait

La description que je vais essayer de justifier comporte deux propositions.

P1. Lorsqu'un énoncé est à l'imparfait, son thème est nécessairement temporel: c'est, soit une période du passé, soit, plus fréquemment, un objet ou événement considéré à l'intérieur d'une certaine période du passé (les indications temporelles relatives au thème peuvent d'ailleurs être seulement implicites, et fournies par la situation d'énonciation).

P2. Lorsqu'un énoncé est à l'imparfait, l'état ou l'événement constituant son propos sont présentés comme des propriétés, comme des caractéristiques du thème, et qualifient celui-ci dans sa totalité. Autrement dit, je vois la même différence dans les deux couples d'énoncés:

(a1) Pierre a volé. (a2) Pierre est un voleur.

(b1) L'année dernière à Paris, il a fait chaud. (b2) L'année dernière à Paris il faisait chaud.

Un mot d'explication concernant P2. La différence entre (a1) et (a2) est que le vol est présenté, soit comme une action, parmi d'autres, que Pierre a accomplie, soit comme une caractéristique globale de la personnalité de Pierre. Ainsi (a1) laisse possible qu'il y ait des moments dans la vie de Pierre où il n'y a pas de rapport entre lui et le vol: Pierre est vu comme séparable des vols qu'il commet. L'énoncé (a2), au contraire, fait de la propriété "voleur" un attribut général de Pierre. Certes Pierre a

d'autres propriétés, mais il est tout entier voleur, le vol fait partie de ce qu'un aristotélien appellerait sa "nature" ("concept individuel", selon les termes de la logique intensionnelle). Dans la mesure où l'individu Pierre est indissociable de sa nature, il est indissociable du vol. Or je vois la même différence dans le couple (b1) - (b2). Les deux énoncés ont pour thème le climat à Paris l'année dernière, et leur propos est que la température a été élevée. Mais, dans (b1), la chaleur n'est affirmée que de certains éléments (indéterminés) du thème. Il n'est donc exclu ni qu'il y ait eu des jours de froid, ni surtout - c'est le point important pour moi - que la température moyenne de l'année ait été fraîche: plus exactement, rien n'est dit de cette température moyenne. En (b2) au contraire, l'année est qualifiée, du point de vue de la température, comme un tout. Certes, (b2) n'exclut nullement qu'il y ait eu des jours froids, mais le climat dans son ensemble est présenté comme chaud, et c'est uniquement de cette température globale de l'année qu'il est question.

Pour justifier la proposition P1, je ferai remarquer l'impossibilité de mettre à l'imparfait un énoncé dont le thème, pris dans sa totalité, ne relève pas du passé. Ainsi je considère, non pas comme une erreur, mais comme une impossibilité linguistique de dire "La France s'appelait la Gaule", sauf si le contexte rend évident que je parle d'une certaine période, passée, de la France (par exemple, un récit peut débiter par cette phrase: le lecteur comprendra que le narrateur se situe dans une époque révolue et qu'il faut comprendre: "A cette époque . . ."). En revanche, l'énoncé redevient banal si on limite le thème au passé ("Autrefois la France s'appelait la Gaule"), et il ne fait aucun problème non plus si on remplace l'imparfait par le passé composé (ou simple) "La France s'est appelée (s'appela) la Gaule" (phrase qui, elle, ne peut, en aucun cas, être le début d'un récit).

Dire que le thème doit appartenir au passé, cela ne signifie pas que son expression dans l'énoncé contient nécessairement un terme marquant le passé (du type de *autrefois*, *il y a deux jours* . . .). Le thème peut être désigné par un simple nom propre, s'il est connu par ailleurs que le porteur de ce nom est un personnage du passé. Une fois admis que tel est le cas pour Napoléon, on ne viole aucune

contrainte linguistique en disant "Napoléon était un intellectuel de gauche", énoncé qui ne peut être contesté que du point de vue de sa vérité. Dans la mesure, en revanche, où l'on tient Jacques Chirac pour un être actuellement vivant, il y a une anomalie à dire "Jacques Chirac était un intellectuel de gauche", anomalie qui se surajoute à l'erreur vraisemblablement commise. Si, dans la phrase sur Chirac, on remplace *était* par *a été*, seule reste l'erreur. On m'objectera peut-être que je parle, à propos des énoncés sur Napoléon et sur Chirac, de contrainte linguistique, respectée ou violée, alors que le respect ou le viol de cette prétendue contrainte dépendent d'une connaissance relative au monde (à savoir du fait qu'un personnage est mort ou vivant), et ne se réduisent donc pas à l'acceptabilité ou à l'inacceptabilité d'une phrase. Comment, me dira-t-on, pouvez-vous alors distinguer l'incongruité linguistique et l'erreur factuelle? Pour répondre, il suffit de mettre les deux énoncés sous forme interrogative, ce qui élimine tout jugement de vérité ou d'erreur. On obtient "Napoléon était-il un intellectuel de gauche?" et "Chirac était-il un intellectuel de gauche?". On imagine facilement des situations permettant de poser la question à propos de Napoléon (par exemple, dans une interrogation rhétorique), mais je n'imagine pas comment placer la question concernant Chirac (sauf si la situation d'énonciation rend évident que l'on parle d'une période bien déterminée de la vie passée de Chirac).

Passons maintenant à la proposition P2, selon laquelle le thème de l'énoncé à l'imparfait (thème qui a toujours, d'après P1, un contenu temporel passé) est qualifié globalement au moyen du propos. Avant de traiter en détail plusieurs phénomènes que je crois pouvoir expliquer indirectement au moyen de P2, je voudrais d'abord justifier cette proposition par certains faits qu'elle explique de façon directe. Comparons les questions (5) et (6):

(5) Jean a-t-il vécu à Paris l'année dernière?

(6) Jean vivait-il à Paris l'année dernière?

(5) et (6) concernent l'année précédente. Mais le renseignement demandé est différent. En (5), il s'agit de savoir si, au cours de cette année, considérée comme un ensemble de périodes, il y a eu une période où Jean vivait à Paris. De sorte que l'on comprendrait bien une réponse "Oui, en mai". Cette réponse aurait au contraire un caractère étonnant si elle était donnée à la question (6). C'est que celle-ci demande un renseignement concernant la totalité de l'année. Le fait que Jean ait passé le mois de mai à Paris ne suffit donc pas à justifier une réponse affirmative. La situation est inverse avec les réponses négatives. A la question (5), il me paraît déraisonnable de répondre "Non, seulement en mai". Si Jean a vécu en mai à Paris, il est impossible de dire qu'il n'y a pas vécu pendant l'année. Mais une telle réponse se comprend beaucoup mieux après (6). A dire vrai, le dialogue reste, même dans ce cas, un peu bizarre, et comporte une sorte de malentendu. Car le questionneur n'a pas demandé si Jean a toujours été à Paris l'année en question -ce qui serait encore voir cette année comme une succession de moments, et justifierait pleinement la réponse "Non, seulement en mai"²). En fait, la question a présenté l'année comme une totalité— en ce qui concerne au moins la résidence de Jean: aussi fait-on plus, en disant qu'il a passé seulement le mois de mai à Paris, que de donner une réponse négative: on remet en question la formulation même de la question.

Cette fonction qualificatrice de l'imparfait explique immédiatement un effet stylistique. Supposons que le thème soit une période passée P (ou un objet considéré pendant cette période), et que le propos soit un événement particulier E qui, pour des raisons factuelles, n'a pu occuper qu'une faible portion de cette période. En décrivant E à l'imparfait, on laisse entendre qu'il a eu une importance suffisante pour pouvoir caractériser P dans sa totalité. Comparons, de ce point de vue, (7) et (8):

(7) L'année dernière je déménageais. (8) L'année dernière j'ai déménagé.

En (7) l'énonciateur laisse entendre que le déménagement a été, pour lui, l'affaire de l'année, que cet événement, même s'il n'a duré que quelques jours, a cependant, vu

les préparatifs qu'il a demandés, les conséquences qu'il a eues, les soucis qu'il a entraînés, marqué l'année entière, sous-entendu qui est beaucoup moins favorisé par (8). D'où il résulte que (7) serait particulièrement à sa place dans une argumentation où le locuteur se justifie, par exemple, de n'avoir pas travaillé: "Je n'ai pas pu travailler l'année dernière: je déménageais". Bien sûr, rien n'empêche d'employer (8) avec la même intention argumentative: le simple fait que le locuteur l'utilise pour expliquer son absence de travail peut amener un destinataire de bonne volonté à supposer que le déménagement a été effectivement une "grande affaire" -et le locuteur peut avoir compté, à l'avance, sur cette réaction du destinataire. Mais il semble justement que (8) a besoin d'être intégré dans une argumentation de ce genre pour suggérer l'effet de sens que j'ai décrit, alors que cet effet est, de toute façon, attaché à (7). Avec (7) l'utilisation argumentative est fondée sur l'effet; avec (8) l'effet est produit par l'utilisation argumentative.

Pour justifier cette impression, on peut signaler que la différence entre l'énoncé à l'imparfait et l'énoncé au passé composé est d'autant plus sensible que l'événement E a une durée plus faible, et qu'il est considéré, dans l'opinion commune, comme moins "important", comme moins susceptible de marquer une longue période. Prenons pour E, à la place d'un déménagement, l'achat d'une voiture ou d'un appareil de photo: l'énoncé au passé composé reste aussi peu étonnant dans les trois cas. En revanche l'énoncé à l'imparfait devient bizarre dans les deux derniers (et encore plus bizarre avec l'appareil de photo qu'avec la voiture). Cela peut s'expliquer par le fait que cet énoncé, par lui-même, par sa structure intrinsèque, oblige à donner à E une importance telle qu'il puisse servir à caractériser une année - sous-entendu qui apparaît d'autant plus paradoxal qu'il s'oppose davantage aux croyances communes. Si aucun des énoncés au passé composé ne fait problème, c'est qu'aucun d'eux n'implique par lui-même ce sous-entendu. Pour qu'ils l'impliquent, il faut les introduire dans une argumentation comme celle que j'ai imaginée, destinée à expliquer, par exemple, que le locuteur n'ait pas pu travailler l'année précédente.

La proposition P2 explique de façon immédiate un autre "effet" de l'imparfait, différent en apparence, mais fondamentalement analogue selon moi, son utilisation pour marquer un contraste. J'ai indiqué, au début de cet article, que j'étais toujours gêné pour affecter d'un astérisque un énoncé à l'imparfait; une des raisons en est qu'il a toute chance de devenir possible lorsque l'objectif du locuteur est de faire apparaître un contraste. Ainsi je viens de déclarer "bizarre" l'énoncé "L'année dernière, j'achetais un appareil de photo". Mais cette bizarrerie peut disparaître même si on tient l'achat d'un tel appareil pour un événement qui occupe peu de temps. Il suffit, par exemple, de l'intégrer à un discours dont le locuteur, réfléchissant aux vicissitudes financières de son existence, se reprocherait à lui-même son imprévoyance passée: "Idiot que je suis! L'année dernière j'achetais un appareil de photo dont je n'avais nul besoin, et, cette année, je n'ai même pas de quoi me payer le cinéma". Dans la mesure où le locuteur compare les deux années du point de vue de sa situation financière, l'achat d'un appareil de photo, considéré comme un signe ou indice de prodigalité, peut suffire, de ce point de vue, à caractériser l'année précédente dans sa totalité, et justifier l'imparfait.

C'est également, on s'en souvient, une mise en contraste, destinée à faire apparaître la variabilité des conditions météorologiques, qui m'a permis, tout à l'heure, de "sauver" l'énoncé, à première vue impossible, "La semaine dernière, il pleuvait plusieurs fois". Car le fait qu'il ait plu plusieurs fois la semaine passée, peut, si on s'intéresse à montrer combien vite le temps varie, devenir, dans cette perspective, une caractéristique de la semaine écoulée. Il n'est d'ailleurs nullement nécessaire que l'énoncé à l'imparfait concerne, dans la comparaison établie, l'époque antérieure. Lorsque le speaker de la télévision, voulant montrer que la révolution iranienne est devenue antiaméricaine, déclare "Hier deux banques américaines étaient saccagées", la journée décrite à l'imparfait constitue l'élément postérieur de la comparaison: elle est caractérisée par rapport à une époque plus ancienne où les intérêts américains étaient mieux respectés.

C'est de la même façon que j'expliquerai l'effet "pittoresque" ou "pictural" souvent attribué à l'imparfait. En employant ces termes, les grammairiens essaient de formuler leur sentiment que les événements rapportés à l'imparfait ne sont pas à proprement parler "racontés", mais plutôt "décrits". Certes, on trouve souvent des verbes à l'imparfait dans un texte narratif; bien plus, ils peuvent y exprimer des actions dont le déroulement occupe du temps, et quelquefois il arrive que la succession de ces verbes corresponde à une série d'événements successifs. Mais, même dans ces conditions, on a l'impression que les événements présentés à l'imparfait ne constituent pas vraiment l'objet du récit, qu'ils constituent plutôt un arrière-plan, une toile de fond, "devant" lesquels se produisent les événements racontés. Cf., parmi de multiples exemples, le récit de la tempête au début du chapitre 5 de *Candide* de Voltaire. Le chapitre commence par une description de l'affolement des passagers, description à l'imparfait qui laisse l'impression que les événements relatés sont simultanés, et que la suite des propositions ne recouvre pas un déroulement temporel: "Travaillait qui pouvait, personne ne s'entendait, personne ne commandait. L'anabaptiste aidait un peu à la manœuvre, il était sur le tillac". Puis commence le récit, présenté au présent et au passé simple: "Un matelot furieux le frappe . . .; mais du coup qu'il lui donna, il eut lui-même une si violente secousse qu'il tomba hors du vaisseau, la tête la première". Bien qu'elle rapporte un événement nécessairement postérieur au précédent, la phrase qui suit, écrite à l'imparfait, paraît simplement représenter un état, à partir duquel le récit va reprendre, en même temps que reprennent le présent et le passé simple: "Il restait suspendu et accroché à une partie de mâât rompue. Le bon Jacques court à son secours, l'aide à remonter, et de l'effort qu'il fait, il est précipité dans la mer à la vue du matelot, qui le laissa périr sans daigner seulement le regarder". Autre exemple du même procédé: on trouve au moins cinq fois dans le même conte³ une description à l'imparfait, suivie du rapport, à l'imparfait encore, d'une parole d'un personnage, parole à laquelle un autre personnage répond par une réplique que Voltaire introduit sous la forme "X dit . . .", ou "X répondit . . .". Ainsi, dans le même chapitre 5: "Candide était étendu dans la rue . . . Il disait à Pangloss: "Hélas! procure-moi un

peu de vin et d'huile . . .—Ce tremblement de terre n'est pas une chose nouvelle, répondit Pangloss." Le lecteur a l'impression que les événements commencent à se dérouler à partir seulement de la réplique de Pangloss: aucune succession n'apparaît en revanche entre la description de Candide étendu et le rapport de sa demande à Pangloss. Et cela, bien que cette demande soit un événement unique, singulier, au même titre que la réponse qu'elle a recue. Lorsqu'un événement est rapporté à l'imparfait, il semble donc qu'on ne le voit pas apparaître, se produire: on le voit, pour ainsi dire, déjà là. Pour comprendre cet effet, je proposerai deux hypothèses:

H1. Raconter, ce n'est pas seulement faire savoir à l'auditeur que telle chose s'est produite, c'est la lui faire revivre, lui donner le sentiment d'y assister. Quand j'assiste à un événement, mon temps coïncide avec le temps de cet événement. Je vieillis au même rythme que lui, le temps que je mets à en prendre connaissance est identique au temps qu'il met à se produire. D'une façon analogue, lorsque je lis ou écoute un récit, il faut, pour que le but du narrateur soit atteint, que j'assimile (à certains moments au moins, qui sont à proprement parler les seuls moments narratifs) la succession des informations que je reçois et la succession des événements dont je suis informé⁴.

H2. Pour que cet effet soit obtenu, il faut que le thème temporel de la narration (i.e. l'époque dont on parle) soit vu comme une pluralité de moments susceptibles de se succéder les uns aux autres. Dans ce cas seulement, en effet, la succession des propos $p_1, p_2 \dots$ dont est fait le discours, peut être mise en rapport avec la succession $t_1, t_2 \dots$ des éléments dont le thème est constitué—ce qui rend possible de vivre la succession des propos comme une succession d'événements. Si au contraire le temps dont parle le locuteur est vu comme un bloc (ou comme un point), la succession des propos livrés à l'auditeur ne pourra pas être rapportée à une succession intérieure aux choses. Certes, il reste alors possible que les propos $p_1, p_2 \dots$ représentent des événements dont on sait par ailleurs qu'ils se succèdent, mais ce n'est pas la succession des propos dans le discours qui amènera à penser les événements comme successifs.

Si on associe H1 et H2 à ma proposition P2 (concernant la différence entre le passé simple et l'imparfait), on comprend qu'un énoncé à l'imparfait ne puisse pas être perçu comme un récit. Car son thème temporel n'est pas présenté comme une succession d'instant, mais comme un bloc inanalysable. Aussi est-il alors inévitable, même si l'énoncé comporte la succession de propos p1, p2, ..., que ces propos soient vus comme autant de caractérisations successives du même objet: ils n'apparaissent pas comme reproduisant un développement interne de cet objet (ce qui n'empêche pas que ces propos puissent être constitués par des événements objectivement successifs). Ce qui vient d'être dit ne vaut pas seulement pour les cas où l'énoncé comporte une succession de verbes et exprime donc une pluralité de propos. La situation est la même lorsqu'il y a un seul verbe désignant une action qui se déroule dans le temps. Au passé simple, il est possible que les différents moments de cette activité soient, dans l'image même qu'en donne l'énoncé, rapportés aux différents moments successifs constituant le thème. A l'imparfait au contraire, c'est au même objet temporel qu'ils sont tous rapportés, puisque cet objet (i.e. le thème), tout en étant temporel, n'est pas temporellement analysé. L'objet reste pour ainsi dire identique à lui-même, il ne vieillit pas, le temps n'a pas prise sur lui. Ce n'est pas l'objet-en-t1 qui est dans l'état E1, puis l'objet-en-t2 qui est dans l'état E2 . . etc. C'est pourquoi l'auditeur ne peut pas identifier son temps (c'est-à-dire la succession des attributions d'état) et celui des choses (c'est-à-dire la période qui est le thème du discours). Il n'a pas l'impression d'assister à un déroulement qui lui serait extérieur. On lui dépeint ce qui se passe, on ne le lui raconte pas⁵).

Cet aspect non-narratif de l'imparfait explique le procédé que Ch. Bruneau a appelé "imparfait de rupture", utilisé par de nombreux romanciers français depuis le milieu du 19^{ème} siècle pour clore un récit (ou une époque d'un récit). Après avoir raconté une suite d'événements au passé simple, on indique, à l'imparfait, un événement isolé qui se situe après eux et en constitue la conclusion, ou, plus exactement, la clôture (en entendant par là, non seulement leur résultat final, mais aussi bien une péripétie indépendante d'eux et qui les empêche d'avoir des conséquences directes, qui les prive de toute efficacité: cf. "deux ans après il mourait"). Un exemple dans

La Nausée, de J.P. Sartre (premières pages du journal de Roquentin): le narrateur raconte ses démêlés avec un de ses supérieurs alors qu'il était fonctionnaire en Indochine: "Je me secouai, outré de colère contre lui, je répondis sèchement: "Je vous remercie, mais je crois que j'ai assez voyagé: il faut maintenant que je rentre en France". Le surlendemain, je prenais le bateau pour Marseille". Du fait qu'elle est à l'imparfait, la dernière phrase ne présente pas son thème (le surlendemain du jour de la discussion) comme une série de moments. Par voie de conséquence, l'événement qui constitue le propos, à savoir le départ, a beau être constitué par une succession d'événements élémentaires, il est vu comme statique, puisqu'il qualifie une journée considérée comme une unité globale. S'il en était autrement, si Sartre utilisait un passé simple, la journée du lendemain serait vue comme une succession d'instant, que l'on pourrait faire coïncider avec les différentes actions constituant le départ. Le départ pourrait alors apparaître comme une série, continuant la série racontée auparavant, et comme susceptible, elle aussi, d'être continuée. L'imparfait impose au contraire une vue totalisante de la journée en question, journée caractérisée, dans sa totalité, par le départ. D'où l'impression d'une clôture du déroulement raconté auparavant. Le temps semble arrêté, puisque l'événement qui est présenté à la fin ne prend pas lui-même de temps, ou plutôt il n'est pas montré comme prenant du temps—bien que, vu sa réalité objective, il en prenne évidemment et constitue un déroulement (ce qu'on pourrait exprimer, dans la terminologie traditionnelle, en disant que l'imparfait relève de *l'Aspekt* et non pas de *l'Aktionsart*, ou encore de *l'aspect subjectif* et non pas de *l'aspect objectif*).

3.La contemporanéité

Dans *La Pensée et la Langue*, F. Brunot décrit l'imparfait comme le moyen d'exprimer la contemporanéité de deux actions. Il est évident que cette propriété de l'imparfait ne peut pas en constituer une définition générale, les contre-exemples étant innombrables (cf. H. Yvon, "L'imparfait de l'indicatif en Français", dans

Etudes françaises, 9, 192é). Mais cela n'empêche pas que, dans certains cas bien précis, l'imparfait ait pour effet de marquer une simultanéité.

a) Dans une même séquence discursive un énoncé E2 à l'imparfait (ou une suite E2, E2', E2"...d'énoncés à l'imparfait) succède, sans subordination, à un énoncé E1 au passé simple. On a alors tendance à comprendre que E2 (ou la suite E2, E2'..) décrit ce qui se passe au moment où a lieu le procès décrit en E1. Cette situation est très apparente dans un texte de Diderot cité par Yvon: "A midi M. de Villeneuve entra (E1). Nous étions dans le salon et y formions un tableau très agréable (E2). M. Grimm se faisait peindre (E2'). M. de Saint Lambert lisait dans un coin (E2"). Je jouais aux échecs avec Mme d'Houdetot (E2'")..." J'expliquerai cet emploi en disant que E1 exprime le thème des énoncés à l'imparfait (Qu'un énoncé trouve son thème dans un énoncé antérieur, c'est, selon Ch. Bally, la définition même de la coordination). Ces derniers visent donc à qualifier l'instant où a lieu l'entrée de M. de Villeneuve, instant pris comme une totalité. Bien que certains d'entre eux soient constitués avec des verbes exprimant des procès, on a l'impression, en les lisant, d'une description statique du salon à un moment précis. On ne raconte pas que Grimm s'est fait peindre ou que Diderot a joué aux échecs, on les montre dans l'attitude, l'un de l'homme qui pose, l'autre, de l'homme qui joue aux échecs... etc.

Pour voir qu'il s'agit bien d'une propriété de l'imparfait, imaginons que, dans les mêmes conditions syntaxiques, E1 et E2 soient tous deux au passé simple. Soit donc le discours: "Jean se leva (E1); Pierre s'assit (E2)". Dans ce cas, il semble d'abord qu'on ne puisse formuler aucune règle, car les événements racontés par E1 et E2 peuvent aussi bien être simultanés que successifs. Mais, en fait, ces deux possibilités sont déterminées par des structures sémantico-pragmatiques tout à fait différentes. Pour qu'il y ait simultanéité, il faut que E1 et E2 aient tous les deux pour thème un autre événement raconté dans un énoncé antérieur E0: "Il y eut un coup de tonnerre (E0). Jean se leva (E1); Pierre s'assit (E2)". La simultanéité possible des événements racontés en E1 et E2 tient alors au fait que ces événements, ayant pour thème commun celui raconté en E0, lui sont, l'un et l'autre, postérieurs. Ce dernier exemple

n'empêche donc pas de formuler une règle selon laquelle, lorsque le second de deux énoncés successifs au passé simple prend le premier pour thème, l'événement raconté dans le second est vu comme succédant à celui raconté dans le premier. Pour être sûr qu'un discours satisfait à la condition thème-propos exigée par cette règle, il suffit d'introduire E2 par *alors*. On vérifie, dans ce cas, qu'il y a toujours succession temporelle: "Jean se leva; alors Pierre s'assit".

Un exemple pour illustrer les effets différents de l'imparfait et du passé simple après un énoncé au passé simple. Supposons que A demande à B de deviner la couleur de la carte qu'il va tirer d'un jeu de cartes. On peut décrire l'événement en disant: "B dit rouge; ce fut noir" (car le tirage est postérieur au dire de B). Mais si A demande la couleur de la carte qu'il a tirée, on écrira: "B dit rouge; c'était noir". Si Hugo, parlant de Napoléon à Waterloo, peut écrire (*Les Châtiments*, "L'expiation", vers 88) "Il dit: Grouchy! — C'était Blücher", c'est que, au moment où Napoléon dit cela, il est déjà acquis que l'armée qui arrive est l'armée prussienne. Plus exactement, Hugo se place du point de vue de quelqu'un, Dieu ou l'historien, qui le saurait déjà. Hugo aurait d'ailleurs pu écrire aussi bien *salva veritate*: "Il dit Grouchy! — Ce fut Blücher". Mais, dans ce cas, Hugo aurait pris le point de vue de Napoléon ou de son état-major, pour qui l'arrivant ne devint Blücher que plus tard.

b) Dans une même séquence discursive, un énoncé E2 à l'imparfait suit, sans subordination, un énoncé E1 à l'imparfait qui exprime le thème temporel de E2. Dans ce cas l'événement rapporté par E2 dure tout au long de la période présentée par E1, l'inverse n'étant pas nécessairement vrai (E2 peut valoir au-delà de E1). Et si E2 est au passé simple, l'événement qu'il indique commence à l'intérieur de la période présentée par E1. Ainsi dans "Expiation" (vers 81): "La nuit tombait (E1). La lutte était ardente et noire (E2)". E2 décrit la situation à la tombée de la nuit. Mettons-le au passé simple: "La lutte fut ardente et noire". Il indiquerait alors l'aspect pris par la bataille à partir d'un des moments qui constituent la tombée de la nuit. Si on trouve que le verbe *être* au passé simple est peu naturel ici, il suffit, pour vérifier la règle, de le remplacer par *devenir* (que l'on peut, dans ce contexte,

utiliser à la fois à l'imparfait et au passé simple). A l'imparfait l'énoncé impliquerait que le changement a eu lieu pendant toute la tombée de la nuit, au passé simple, que le moment du changement est intérieur à cette période (éventualités qui ne se laissent guère définir en termes de conditions de vérité vu l'imprécision des prédicats utilisés et celle de l'indication chronologique "la tombée de la nuit")⁶.

Un peu plus loin dans le même poème (vers 121-2), on trouve un contre-exemple apparent à la seconde partie de ma règle (cas où E2 est au passé simple). Hugo décrit la garde impériale attaquant:

"Ils allaient l'arme au bras, front haut, graves, stoïques (E1). Pas un ne recula (E2)

Ces vers semblent constituer un contre-exemple, puisque le fait négatif présenté en E2 vaut pour la durée totale de l'événement (l'attaque) décrit en E1. Je répondrai qu'il faut comprendre E2 comme la négation d'un énoncé au passé simple "L'un recula", énoncé qui serait tout à fait possible ici. A l'imparfait au contraire, E2 aurait une autre structure sémantique. La négation serait en effet dans le "scope" du temps; autrement dit, ce qui serait mis à l'imparfait, ce serait l'assertion négative niant que quelqu'un ait reculé. Un argument pour cette analyse est que la négation est, dans le contexte étudié, nécessaire à l'emploi de l'imparfait (ce qui, je le rappelle, n'est pas le cas au passé simple): on ne pourrait pas avoir ici "L'un reculait" si ce recul est à comprendre comme un événement temporellement limité, qui a eu lieu à un moment précis de l'attaque (il faudrait donc s'imaginer que l'un des soldats a reculé pendant toute la durée de l'attaque, situation qui fait plus penser à Charlot qu'à Hugo).

Quant à la première partie de ma règle concernant la succession d'énoncés à l'imparfait, on trouve dans Yvon plusieurs contre-exemples apparents. Yvon cite des suites d'énoncés à l'imparfait qui servent à rapporter des suites d'événements. Il cite par exemple -je reste dans Hugo et les horreurs de la guerre- le vers 39 d'"Expiation":

(9) On se couchait dix mille, on se réveillait cent.

Il est clair que le réveil vient après le coucher. Mais c'est un autre effet de sens de l'imparfait qui est en jeu en (9). Pour moi l'imparfait a pour "scope" ici la suite des deux propositions, et, du fait de son pouvoir itératif (dont il sera question plus loin), il marque que la succession des événements rapportés par ces propositions s'est renouvelée pendant toute la retraite de Russie. Sans cet effet de répétition, si donc Hugo racontait ce qui s'est passé une nuit précise, le passé simple serait nécessaire:

(10) On se coucha dix mille, on se réveilla cent

Autre contre-exemple apparent (pour lequel je remanie légèrement le texte de Yvon): "Le vote de la loi fut obtenu rapidement. Avant-hier un député déposait le projet (E1); hier, l'assemblée le votait (E2)". On voit facilement que cette suite d'énoncés ne satisfait pas aux conditions que j'ai formulées pour que ma règle soit applicable: E1 ne fournit pas le thème temporel de E2 (puisque E2 contient en lui-même l'indication de son thème temporel, hier). On n'obtiendrait pas davantage un contre-exemple réel en imaginant l'énoncé: "Hier même, un député déposait le projet et l'assemblée le votait". Car c'est, ici, la conjonction des deux membres de phrase qui sert à caractériser, en ce qui concerne l'élaboration de la loi, la journée d'hier: "cette journée a été telle que le projet y a été à la fois déposé et voté". A coup sûr les procès dénotés par les deux verbes ne peuvent être que successifs, mais cette succession est sans rapport avec l'imparfait: ce temps sert seulement à présenter la succession en question comme un trait marquant de la journée.

Jusqu'ici j'ai parlé seulement des discours où E1 et E2 sont coordonnés. Je passe à la subordination. D'abord j'envisagerai le cas, souvent traité, où on a une subordonnée temporelle, en me restreignant aux conjonctions qui n'impliquent par elles-mêmes aucune idée de succession, cf. *quand, lorsque, au moment où . . .* (j'exclus donc *avant que, après que...etc*). J'appellerai E1 la proposition introduite par la conjonction, et E2, la principale.

Première possibilité (P1). E1 est au passé simple et E2 à l'imparfait. A l'intérieur de P1, il faut maintenant distinguer les éventualités P11 et P12. On est dans les cas P11 lorsque E1 indique le thème de l'énoncé total, et dans le cas P12 lorsque E1 indique un propos. J'illustrerai P11 par:

(11) Lorsque l'accident se produisit (E1), Marie se promenait (E2).

Mon exemple pour P12 sera:

(12) Marie se promenait (E2) lorsqu'un accident se produisit soudain (E1).

Que (11) et (12) relèvent de deux structures différentes, cela peut se montrer à l'aide de plusieurs critères.

L'un est la possibilité de permuter, sans grand changement de sens, principale et subordonnée dans (11); (12) au contraire devient inintelligible si la subordonnée précède. Un second critère tient à l'emploi de *soudain*. Il serait fort peu naturel de l'introduire dans la subordonnée E1 de (11), alors qu'il ne gêne pas dans (12) (sans être pourtant nécessaire). Troisième signe de la différence de structure. J'ai donné à (12) un sujet indéfini (un accident) (on pourrait d'ailleurs, sans modifier l'acceptabilité de l'ensemble, le remplacer par un défini). Par contre (11) ne serait plus guère compréhensible si on donnait pour sujet à E1 l'indéfini *un accident*. Dernière caractéristique, d'ordre plus pragmatique: l'emploi de (11) exige que le destinataire soit déjà au courant du fait rapporté en E1, qui fonctionne comme présumé. Au contraire le fait présenté en E1 dans (12) fait nécessairement l'objet d'un acte d'annonce.

Je propose d'interpréter ces critères en disant que l'accident constitue le thème (Reichenbach dirait: "le point de référence") de (11), alors qu'il est propos en (12). Je ne dirai pas cependant que la promenade est thème en (12), ou je le dirai en un sens un peu différent. En effet (12), bien qu'il ait la structure syntaxique d'une subordination (au sens de la grammaire traditionnelle), manifeste selon moi une coordination

sémantique (Dans "Car, parce que, puisque", *Revue Romane*, 1975, tome 10, n°2, p. 258-80, il est montré que la conjonction dite de "subordination" *puisque* a la valeur sémantique d'une coordination, ce qui se vérifie par l'impossibilité d'appliquer la négation, l'interrogation, l'enchâssement aux phrases où elle apparaît; or (12) ne supporte pas davantage ces transformations, qui sont en revanche possibles pour (11)—et cela, même si on a permuté en (11) principale et subordonnée). En (12) on a donc deux énonciations successives. D'abord celle de E2, "Marie se promenait", où le thème est Marie à une certaine époque fixée par le contexte ou la situation d'énonciation. Puis celle de E1, coordonnée à la première, et qui prend donc pour thème la promenade de Marie posée en E2. Cette précision me permet de ne plus m'occuper désormais de (12), c'est-à-dire du cas P12, et de renvoyer, en ce qui le concerne, à ce que j'ai dit plus haut de la coordination.

Ainsi réduite à P11, la possibilité P1 se décrit par la règle: "L'événement rapporté à l'imparfait dans la principale E2 dure pendant (au moins) toute la période où a lieu l'événement rapporté au passé simple dans la subordonnée E1". Dans mon exemple, cette période dénotée par E1 est quasi-ponctuelle, ce qui implique, pour des raisons qui me semblent factuelles, que l'événement de E2 déborde cette période. Mais il peut se trouver aussi que E1 raconte un événement qui dure. Dans ce cas, il n'est plus nécessaire qu'il soit débordé par celui que marque E2: "Quand Marie lava la vaisselle, elle chantait *La Truite*". Rien, dans cette phrase, n'oblige à penser que Marie avait déjà commencé à chanter avant de se mettre à laver la vaisselle. Ainsi formulée, ma règle s'explique immédiatement à partir de ma description générale de l'imparfait. On posera que les phrases complexes du type de (11) sont à l'imparfait (le temps de la phrase globale, dans le cas de la subordination, étant celui de la principale). Le thème de la phrase est alors donné par la subordonnée E1, combinée éventuellement avec le sujet de la principale: il s'agit, dans mes exemples, de Marie au moment de l'accident ou au moment où elle lavait la vaisselle. Le propos, indiqué par la principale, ou par son prédicat, sert à qualifier le thème, considéré alors comme une totalité inanalysable (bien qu'il ait une autre valeur à l'intérieur de la subordonnée E1 qui est au passé simple).

La seconde éventualité à envisager, dans le cas de la subordination par *quand*, *lorsque*, *au cas où*, est la possibilité P2 que E1 et E2 soient toutes deux au passé simple. Aucune subdivision de P2 n'est nécessaire, car on a toujours affaire, alors, à une subordination non seulement grammaticale (au sens traditionnel) mais sémantique. En effet je n'arrive pas à voir la possibilité d'une coordination sémantique dans (13), et seule ma répugnance caractérielle pour les astérisques m'empêche de lui en affecter.

(13) Marie se promena (E2) lorsqu'un accident se produisit soudain (E1).

En revanche on pourrait très bien avoir, avec la même structure de subordination sémantique que j'ai illustrée par P11:

(14) Lorsque l'accident se produisit (E1) Marie se promena tranquillement (E2).

Autre exemple, pour illustrer P2:

(15) Lorsque Marie lava la vaisselle (E1) elle cassa une assiette (E2).

Dans (14) et (15), je considérerai, comme pour (11), que la phrase complexe, dans sa totalité, a pour temps celui de la principale, ici le passé simple, et que, d'autre part, l'accident ou le lavage de vaisselle, rapportés en E1, sont les thèmes—les propos étant les faits rapportés en E2, promenade ou assiettes cassées.

La formulation d'une règle générale pour P2 se heurte à cette difficulté que l'événement-propos semble, en (14), postérieur au thème, alors qu'en (15) il a lieu à un moment précis intérieur au thème. On pourra cependant hasarder, en conformité avec ma définition générale du passé simple, une règle selon laquelle l'événement de E2 est toujours temporellement intérieur à celui de E1, ce dernier étant vu comme une succession de moments élémentaires. Pour rendre compte de (14), il faudrait donc dire qu'il impose de comprendre par "accident", non seulement l'instant même

de la catastrophe, mais aussi les moments qui l'ont suivi, bref une certaine durée (sans laquelle le passé simple, qui exige, pour moi, une certaine durée, n'a plus d'application possible). La promenade de Marie commence bien alors, comme le veut la règle, à l'intérieur de cette durée. Ce à quoi elle est postérieure, c'est au début de cette durée, donc à l'instant précis que, dans un autre usage, ponctuel, du mot *accident*, on peut considérer comme celui de l'accident. J'expliquerai de la même façon "Lorsque Pierre arriva, Jean se leva". Certes, Jean s'est levé après l'arrivée de Pierre. Mais le passé simple amène à imaginer que le locuteur (qui est un narrateur) présente plutôt l'arrivée comme une suite d'événements élémentaires, suite à l'intérieur de laquelle on doit replacer le geste de Jean⁷. Je reconnais que mon explication peut sembler *ad hoc*, mais je ne vois pas comment on pourrait, autrement, réunir sous une seule règle les cas où on a un sentiment de postériorité et ceux où l'action de E2 est, sans conteste, chronologiquement intérieure à celle de E1.

Le dernier effet de contemporanéité dont je parlerai est celui qui apparaît dans les structures relatives. Soit une principale E2 (au passé simple ou au passé composé), comportant un N que détermine une relative E1 à l'imparfait (je ne pense pas nécessaire, mais c'est à vérifier, de distinguer les cas où la relative est descriptive et ceux où elle est restrictive). Appelons O l'objet désigné par N. Je donne alors pour thème à la relative l'objet O en tant qu'il participe à l'événement rapporté en E2, et pour propos, le contenu C qui est affirmé de O dans E1. La règle que je propose est que, dans ces conditions, C s'étend sur toute la durée dans laquelle O est considéré à l'intérieur de E2.

(16) Ce matin j'ai vu Jean qui ramassait des champignons.

(16) me semble impliquer que Jean a ramassé des champignons pendant toute la durée pendant laquelle je l'ai vu (période qui est d'ailleurs une partie seulement de la matinée, puisque le syntagme *J'ai vu Jean* indique une action qui s'est produite à

l'intérieur de la matinée)⁸. Une telle règle se déduit de ma description générale de l'imparfait et de l'analyse thème-propos que j'ai attribuée à la structure en question. Cette description et cette analyse font prévoir que (16) serait faux si Jean n'avait pas ramassé des champignons au moment où je l'ai vu, mais seulement avant ou après. Et de fait le locuteur de (16) prétend avoir vu Jean en train de ramasser des champignons, dans son activité de ramasseur de champignons.

Contre-exemple apparent, cette phrase signalée par Brunot:

(17) Lundi nous avons acheté une valise à Pierre (E2) qui partait le lendemain pour le collègue (E1).

L'action décrite dans la relative E1 est évidemment postérieure à celle de la principale. Mais, dès qu'on l'analyse, le contre-exemple devient confirmation. Ma description de l'imparfait laisse prévoir en effet que le futur départ de Pierre est en quelque sorte présent au moment où on lui a acheté la valise. La valise a été achetée à Pierre-en-partance-pour-le-collège. Or cette prédiction correspond à l'observation. Car il est remarquable que (17) impose l'idée que la valise a été achetée à Pierre pour son voyage, que le départ est le motif de l'achat, et donc contemporain, psychologiquement, de cet achat (ce qui ne serait pas le cas si E1 était au passé simple). La meilleure preuve en est que l'on comprendrait difficilement l'introduction dans E1 d'un adverbe de conséquence ni non plus d'une expression oppositive comme *malgré cela*⁹, même en faisant les changements nécessaires pour la vraisemblance: on interprète mal "Nous avons acheté une valise à Pierre qui, malgré cela, ne partait pas pour le collègue" (phrase très naturelle si on remplace *partait* par *partit*).

L'itérativité

Le dernier effet sémantique dont je parlerai est l'itérativité. On a souvent noté que, dans bien des contextes, la substitution de l'imparfait au passé simple introduit l'idée

que l'événement ponctuel désigné par le syntagme verbal se répète. Que l'on compare:

(18) L'année dernière, Jean allait au cinéma. (19) L'année dernière Jean alla (est allé) au cinéma.

Quelqu'un qui saurait que Jean est allé au cinéma, l'année en question, une et une seule fois, emploierait plutôt (19) que (18), sauf intention de tromperie. Cette observation n'est guère contestable, mais il ne faut pas, je pense, lui donner une fonction centrale dans une théorie de l'imparfait.

C'est que l'aspect itératif n'est, pour moi, qu'un effet, déductible de la définition générale selon laquelle, dans un énoncé à l'imparfait, le propos sert à caractériser le thème pris comme totalité. Si nous avons tendance à lire (18) comme itératif, c'est parce que nous hésitons à caractériser l'année entière de Jean par le fait qu'il est allé une fois, en tout et pour tout, au cinéma. Remplaçons *allait au cinéma* par *se mariait*: la lecture répétitive perd alors toute nécessité, même si on pense que l'on peut se marier plusieurs fois par an. Il n'est d'ailleurs même pas nécessaire de changer le syntagme verbal, il suffit de rétrécir le thème temporel de façon à ce qu'il paraisse raisonnable de le caractériser par un seul accomplissement de l'action. Rien, dans "Pierre prétend travailler sans arrêt, mais hier il allait au cinéma", n'oblige à penser que Pierre est allé plusieurs fois au cinéma hier. D'où cette première conclusion que la production d'un effet de sens itératif par l'imparfait tient d'une part à sa fonction fondamentale de caractérisation, d'autre part au rapport particulier qu'il peut y avoir entre le thème de l'énoncé et l'événement qui en est le propos.

Ma deuxième remarque, que je développerai davantage, vise à montrer que si l'imparfait peut produire, dans certaines conditions, à partir de sa valeur qualificatrice fondamentale, un effet d'itération, il y a, entre cette valeur et cet effet,

un intermédiaire, à savoir la notion d'action habituelle. Autrement dit, on a l'enchaînement:

valeur qualificatrice - notion d'action habituelle - effet itératif.

En disant qu'une action est habituelle, on affirme plus que son caractère répétitif. On pose que la répétition n'est pas accidentelle, mais qu'elle manifeste une disposition, une tendance (la distinction de la répétition et de l'habitude est utilisée dans "*Décidément*; la classification dissimulée", in *Les mots du discours*, Paris 1980, 131-159; on y soutient que l'adverbe *décidément* vise à présenter une répétition comme étant, quoique étonnante, l'effet d'une tendance). C'est cet aspect de l'habitude qui me semble sous-tendre la formule aristotélicienne selon laquelle "l'habitude est une seconde nature": bien qu'elle ne manifeste pas une nature au sens premier, c'est-à-dire un prédicat essentiel, la disposition habituelle est cependant une sorte d'imitation de la nature dans le domaine des prédicats accidentels. Je pourrai illustrer ceci en rappelant la distinction faite, au début de cet article, entre "Il a souvent menti" et "Il est menteur". La première expression peut marquer seulement une itération, même s'il s'agit d'une itération fréquente; la seconde présente l'itération, fréquente ou non, comme manifestation d'une qualité de l'être. Que l'imparfait, tel que je l'ai décrit, à savoir comme qualification globale du thème temporel, puisse, entre autres choses, marquer l'habitude, la disposition à faire, cela ne fait guère de problème. Ce qu'il me faut justifier, c'est l'idée que son effet itératif est produit seulement par l'intermédiaire de cette aptitude à marquer l'habitude.

Pour soutenir cette thèse, je considérerai des énoncés où la répétition est exprimée indépendamment de l'imparfait; je montrerai alors que ces énoncés ne supportent l'imparfait que si la forme d'itération exprimée en eux, indépendamment de l'imparfait, est compatible avec l'expression de l'habitude. Une restriction cependant, avant de commencer l'examen détaillé des faits: je n'étudierai que des énoncés où la répétition peut être comprise comme appartenant au propos. Je laisse de côté ceux où, d'après mes critères (notamment l'antéposition), elle devrait constituer un élément du thème (cf. "Tous les dimanches j'allais au cinéma"). La raison en est que j'ai du mal à donner un sens à la notion de "thème répétitif". Il me

faudrait, ou bien éclaircir cette notion, ou bien remanier mes critères de l'opposition thème-propos, de façon à ce que la répétition soit exclue du thème.

L'observation de base, pour moi, est l'impossibilité de l'imparfait si le propos indique un nombre (précis ou non) d'occurrences de l'action marquée par le verbe. Ainsi je considère comme impossible (compte tenu d'une restriction que je formulerai ensuite):

(20) Le mois dernier Jean allait cinq fois au cinéma.

Ce même énoncé cesse de faire problème si on remplace *allait* par *alla* ou *est allé*. La restriction dont j'ai parlé tient à la possibilité d'employer (20) dans certaines intentions argumentatives, notamment si on cherche à marquer un contraste: contraste entre le comportement de Jean le mois précédent et son comportement d'un autre mois, contraste entre son comportement du mois dernier et ses déclarations (sur cette fonction contrastive de l'imparfait, voir plus haut). Ainsi on aura "Je ne comprends pas Jean: le mois dernier il allait cinq fois au cinéma, et, ce mois-ci, il n'est pas sorti une seule fois". Ou encore "Jean déclare qu'il est surchargé de travail, mais, le mois dernier, il allait cinq fois au cinéma". Dans ces contextes la valeur qualificatrice de l'imparfait se manifeste directement, sans passer par l'attribution d'une habitude. Que l'imparfait, dans ce cas, n'ait aucun rapport avec l'itération, cela devient clair si on note que les mêmes intentions argumentatives qui rendent possible l'imparfait avec l'expression *cinq fois*, le rendent aussi possible avec *une fois*.

Supposons admis que l'on peut distinguer clairement les intentions discursives qui autorisent (20) et celles qui l'interdisent. Désormais je considérerai seulement ces dernières: j'envisagerai donc des discours où l'énoncé est impossible à l'imparfait, tout en étant possible au passé simple ou au passé composé. C'est dans ce cadre énonciatif que je présenterai mon observation suivante. Elle consiste à noter que (20) ne pose plus de problème d'acceptabilité si on remplace *cinq fois* par des

expressions indéterminées comme *quelquefois*, *souvent*, (*presque*) *tous les dimanches* (expressions que je symboliserai par I). En revanche (20) reste aussi invraisemblable si ce qu'on substitue à *cinq fois*, c'est *plusieurs fois* ou *tous les dimanches sauf un* (expressions que je symboliserai par S).

Pour interpréter les faits signalés jusqu'ici, on doit noter que les expressions S comportent toutes une spécification numérique (l'adjectif *plusieurs* constituant une exception apparente sur laquelle je reviendrai). Or cette spécification numérique est incompatible avec le fait que l'énoncé décrive une habitude caractérisant Jean le mois dernier. Cela se marque d'une façon formelle (ou, si on veut, linguistique) par l'impossibilité de dire "Ce mois-ci Jean a l'habitude d'aller (cinq fois, plusieurs fois, tous les dimanches sauf un) au cinéma". N'importe quelle expression I rendrait au contraire l'énoncé possible. D'une façon analogue, on peut employer I et non pas S dans le contexte d'un présent dit d'habitude: "Ce mois-ci Jean va . . . au cinéma". Et c'est encore la même distribution que l'on retrouve à l'intérieur de la complétive de "C'est bien d'aller . . . au cinéma".

Peut-on expliquer sémantiquement ces régularités distributionnelles? Oui, si on admet que les expressions S, par opposition aux expressions I, indiquent une pluralité d'occurrences d'un événement à l'intérieur du thème temporel de l'énoncé, et exigent donc que ce thème soit lui-même vu comme une pluralité de moments— afin que les événements puissent être logés dans ces différents moments. Or cette analyse du thème temporel ne permet pas de lui attribuer une habitude. Parler des habitudes de Jean ce mois-ci, c'est indiquer sa façon d'être pendant la totalité du mois. Pendant la totalité de ce mois, il a pu avoir cette caractéristique d'aller souvent, tous les dimanches (ou presque), à dates régulières, de temps en temps, au cinéma. Mais on ne peut pas attribuer à Jean, vu, pendant ce mois, comme une entité temporelle indécomposable, d'être allé cinq fois au cinéma: c'est à partir de la cinquième fois seulement qu'il est allé cinq fois au cinéma, et à partir de la troisième qu'il y est allé plusieurs fois. Il ne s'agit pas alors de propriétés attachées, comme le sont les habitudes, à la période en tant que telle.

Cette explication peut s'étendre à la forme d'incompatibilité existant entre l'imparfait et les expressions S —si ma description de l'imparfait est correcte. Il n'y a pas là en effet, on se le rappelle, une incompatibilité absolue. L'imparfait peut parfaitement se combiner avec le type d'itération marqué par S (cf. les discours contrastifs). Mais je dirai que, dans ce cas, l'imparfait ne marque pas l'itération par lui-même. Celle-ci est due totalement à l'information donnée par le syntagme prédicatif. Ma thèse est que l'imparfait, lorsqu'il marque par lui-même l'itération, la marque en exprimant une habitude: il la marque du fait que sa fonction qualificatrice générale a pris pour forme particulière une attribution d'habitude. Il n'est plus étonnant alors qu'il soit soumis aux mêmes contraintes distributionnelles que toutes les expressions jouant ce rôle.

Ce qui précède me paraît confirmé par une autre observation. Rien n'empêche d'employer l'imparfait, et même un imparfait d'itération (c'est-à-dire un marqueur d'habitude), avec les expressions S si celles-ci sont dans le "scope" d'une expression 1. Ainsi on trouvera parfaitement naturel de dire:

L'année dernière j'allais (presque) chaque semaine plusieurs fois au cinéma. L'année dernière j'allais souvent quatre fois au cinéma la même semaine.

L'année dernière, (presque) chaque mois, j'allais au cinéma tous les dimanches sauf un.

Aller au cinéma quatre ou plusieurs fois dans une semaine, y aller tous les dimanches d'un mois sauf un, c'est évidemment répéter une certaine action à l'intérieur de cette semaine ou de ce mois. Mais cette itération, marquée par des expressions S, est sans rapport avec l'imparfait (et d'ailleurs les phrases précédentes seraient tout aussi possibles avec *une fois*). La répétition par laquelle l'imparfait est concerné, c'est celle que marquent les expressions I, autrement dit, c'est celle qui constitue une habitude. D'où la différence entre (21), que je considère comme acceptable, et (22) qui ne l'est pas (sauf dans une lecture contrastive):

(21) L'année dernière on se reposait chaque semaine plusieurs jours. (22) L'année dernière on travaillait plusieurs semaines tous les jours.

(21) est possible parce que l'expression S *plusieurs jours* est dans le "scope" de l'expression I *chaque semaine* (il ne peut s'agir que de plusieurs jours à l'intérieur de chaque semaine). Mais c'est l'inverse pour (22): *tous les jours* (I) est dans le "scope" de *plusieurs semaines* (S) (car il s'agit encore des jours de la semaine).

Je terminerai cette étude de l'itération par quelques remarques sur l'opposition entre *plusieurs fois* (S) et *quelquefois* (I). D'abord je signalerai que cette opposition, qui apparaît, en français, lorsqu'il s'agit de marquer l'action sporadique, se retrouve, dans d'autres langues romanes, à propos de l'action fréquente (pour laquelle le français n'a que des I, comme *souvent*, *fréquemment*). Ainsi le portugais a deux correspondants pour le *souvent* français: *frequentemente* et *muitas vezes*. Pour marquer l'habitude, seul s'emploie *frequentemente* (qui appartient au type I): "Em Paris chove frequentemente" (= "A Paris il pleut souvent"). On ne pourrait pas, dans ce contexte, utiliser *muitas vezes*, que je place dans la catégorie S. Or il se trouve que l'imparfait portugais est incompatible (sanf en interprétation contrastive) avec l'expression S *muitas vezes*. Certes, on dit facilement, au passé simple: "Em Paris, o ano passado, choveu muitas vezes" (= "L'an passé, à Paris, il a plu souvent"). Mais seul *frequentemente* est possible à l'imparfait: "Em Paris, o ano passado, chovia (= "il pleuvait") frequentemente" (*muitas vezes* est exclu ici).

Deux mots enfin sur l'opposition générale *plusieurs* - *quelques*, afin de vérifier ce que j'ai dit de l'opposition entre leurs composés temporels *plusieurs fois* - *quelquefois*. On remplace facilement, et sans changement net de sens, *plusieurs* par *quelques* dans "Il a écrit plusieurs livres". La substitution est impossible en revanche dans "La religion chrétienne interdit d'avoir plusieurs femmes", ou dans le dialogue "J'ai écrit un article. — Bravo, mais il fallait écrire plusieurs articles". Je conclus de cette observation que *plusieurs* a pour fonction de marquer la quantité

(bien que ce soit d'une façon floue), rôle que ne peut pas avoir *quelques* (ce dernier présuppose certes une pluralité, mais il ne la pose pas). On peut vérifier cette analyse par des études de dialogues. A la question "Jean a-t-il lu quelques livres de Chomsky?", on peut répondre "Oui, en tout cas un". Mais on ne répondra pas "Non, un seul". C'est que la question porte non pas sur le nombre de livres lus, mais sur le fait que Jean a lu ou non du Chomsky; plus exactement le locuteur n'envisage pas le cas où Jean aurait lu un seul Chomsky. L'inverse se produit si la question est "Jean a-t-il lu plusieurs livres de Chomsky?". On peut répondre "Non, un seul", mais non point "Oui, en tout cas un".

Cette fonction numérique de *plusieurs* explique ce qui se passe quand on emploie *plusieurs fois* dans l'expression indiquant le propos d'un énoncé. En disant "Le mois dernier, je suis allé plusieurs fois au cinéma", je dénombre les séances auxquelles j'ai assisté, ce qui implique une vision discontinue du thème temporel, et empêche de qualifier celui-ci, globalement, par la présence d'une habitude. D'où l'impossibilité d'un imparfait itératif.

Notes

* Cet article a été rédigé à la suite de cours, exposés, discussions qui ont eu lieu à l'Institut d'études romanes de l'Université de Stuttgart, dans le cadre du projet RO-245/8. "Tempus und Aspekt auf logischer Grundlage". Mon travail doit beaucoup aux remarques, suggestions, encouragements et critiques de F. Guenther, J. Hoepelman, C. Rohrer.

1. J'emploie *argumentatif* au sens donné à ce mot dans la théorie de l'argumentation dans la langue présentée dans O. Ducrot, *La Preuve et le Dire*, Paris 1973, chap. 13, et dans J.C. Anscombe, O. Ducrot, "L'argumentation dans la langue", *Langages*, 42, juin 76, p. 5-27.

2. C'est pourquoi le rapport entre le thème et le propos, à l'imparfait, n'est ni de l'ordre du "il existe des cas où . . ." ni de l'ordre du "il arrive toujours que . . .", et ne se décrit donc pas mieux par une quantification universelle que par une existentielle. Si le propos qualifie *tout* le thème, c'est au sens du latin *totus* et non pas de *omnis*.

3. Cf., par exemple, dans les chap. 10, 14, 19, 23. A chaque fois, c'est une réplique de Candide qui est introduite par *disait*. D'autre part il s'agit d'une parole qui "dépeint" soit l'état actuel, soit la façon de penser de Candide. C'est, me semble-t-il, ce qui amène Voltaire à l'introduire par un verbe à l'imparfait -bien qu'il s'agisse d'un événement unique (puisque la réponse est introduite au passé simple).

4. On se rappelle que, pour Kant, penser un déroulement temporel, c'est penser la succession de mes perceptions comme reproduisant une succession objective, située dans les choses, et non pas comme résultant d'une succession de points de vue subjectifs.

5. Cette conséquence est contraire à la description donnée par G. et R. Le Bidois (*Syntaxe du français moderne* 1968, tome I, p. 433) selon laquelle l'imparfait "nous engage personnellement dans le drame vivant des choses"; étant donné qu'il présente l'action comme inachevée (O.D.: affirmation, pour moi, peu soutenable), "il nous jette par cela même dans la curiosité, l'intérêt, l'attente".

6. On pourrait aussi analyser le vers de Hugo en disant que E' ne fournit pas le thème temporel de E, mais que le second possède, comme le premier, son propre thème temporel, qui est le "moment dont je parle" (J'ai signalé que cet effet de sens est fréquent lorsque l'imparfait ouvre un récit).

7. Une objection possible consiste à dire que j'ai peut-être vu Pierre plusieurs fois ce matin, et que je ne l'ai vu qu'une seule fois ramasser des champignons. La difficulté est très générale; elle tient au fait qu'en disant "Ce matin j'ai vu Pierre", je peux

"penser", "faire allusion", à une seule de mes rencontres, même si je l'ai rencontré plusieurs fois.

8. La difficulté tient peut-être à ce que l'accident ou l'arrivée de Pierre, qui, dans la phrase analysée, sont duratifs, apparaissent ponctuels dans la formulation métalinguistique servant à décrire cette phrase.

9. D'autres expressions oppositives, comme *pourtant*, seraient, il est vrai, possibles. C'est qu'elles marquent aussi bien l'antécédent que le conséquent paradoxaux.